STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate :** 30 janvier 2014

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LE REMBOURSEMENT DU VILLAGE DE GOWANDA APRÈS DES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE TEMPÊTE**

***Le Gouverneur ordonne plus de 700 000 $ en fonds approuvés par la FEMA au village de Gowanda en vue de couvrir les frais de nettoyage à la suite d'une tempête***

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que l'État de New York offrira 700 954 $ au village de Gowanda pour le remboursement des coûts encourus à la suite des répercussions d'une importante tempête et d'inondations à l'été 2009. Les coûts encourus par le village découlent de la main-d'œuvre, de l'équipement et des dépenses liées aux systèmes mécaniques et d'infrastructure de l'Hôtel de Ville et du réservoir Point Peter Brook, ainsi que du nettoyage des débris.

« Ce financement couvrira en grande partie les coûts de rétablissement encourus par le village de Gowanda quand il a été frappé par d'importantes inondations en août 2009, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Après plusieurs années à lutter pour que la FEMA libère ce financement, je me réjouis que le village reçoive ce soutien dû depuis longtemps et bien mérité. Cela permettra à Gowanda d'aller de l'avant après les dommages subis et de continuer à réinventer la communauté en vue de faire face à la nouvelle réalité météorologique.»

La sénatrice Catherine Young a déclaré : « Notre population a beaucoup souffert à cause des inondations de 2009, et elle ne devrait pas à avoir à porter le lourd fardeau financier que représente les réparations de l'infrastructure de base du village. L'argent de la FEMA, dû depuis longtemps et maintenant octroyé, non seulement aide à guérir ces blessures, mais il permet aussi au village d'aller de l'avant vers un meilleur futur. Je félicite le Gouverneur Cuomo et tous ceux qui ont travaillé ensemble en vue de surmonter ces obstacles bureaucratiques pour que ces progrès soient finalement possibles. Cela a des effets très positifs sur de nombreuses vies. »

Le membre de l'Assemblée Joseph M. Giglio a déclaré : « La communauté de Gowanda a été considérablement touchée par les importantes inondations en août 2009. Depuis ce temps, les dirigeants du village et ceux de nombreuses autres agences ont travaillé vigoureusement en vue de remplacer et de réparer l'infrastructure gravement endommagée. Ainsi, le village a subi des frais importants, dont beaucoup seront remboursés par la FEMA. Je me réjouis de l'annonce d'aujourd'hui,

sachant que le village recevra environ 700 000 $ en remboursement de la FEMA. »

Le commissaire du DHSES Jerome M. Hauer a déclaré : « L'État de New York, bénéficiaire de ces fonds fédéraux, a travaillé incessamment en vue de traverser le processus de demande et d'appel pour faire en sorte que chaque pièce de 10 centimes à laquelle Gowanda avait droit lui soit remise.»

Le village de Gowanda, situé le long de la Cattaraugus près de la frontière entre les comtés de Cattaraugus et d'Érié, a été inondé de près de 4 pieds d'eau de crue, laquelle a balayé les voitures et les maisons mobiles, endommagé les fondations des maisons et des entreprises et causé d'importants dommages aux propriétés et aux structures. En se retirant, les eaux ont révélé des scènes de dévastation auxquelles la communauté n'était pas préparée. Par conséquent, les comtés de Cattaraugus, Chautauqua et Érié ont été déclarés zones sinistrées, et une déclaration de catastrophe fédérale a été émise le 1er septembre 2009.

La déclaration de catastrophe fédérale a permis l'obtention du financement de l'Aide publique dans les comtés d'Allegany, Cattaraugus, Chautauqua, Chenango, Cortland et Érié; l'Aide individuelle a été offerte à trois de ces comtés : Cattaraugus, Chautauqua et Érié. La Nation des Indiens de Seneca a également reçu l'Aide publique et individuelle. L'Aide publique – une aide qui permettra de reconstruire l'infrastructure publique – s'élèvera à 40 millions de dollars à la fin.

Les fonds d'Aide publique sont offerts aux gouvernements d'État et locaux en vue de réagir et de se rétablir des catastrophes naturelles ou humaines. Les fonds de l'Aide publique peuvent être offerts en vue de rembourser les coûts entraînés par les mesures d'urgence prises durant et tout de suite après une catastrophe en vue de protéger des vies et des biens, de procéder au nettoyage des débris et de réparer l'infrastructure endommagée par la tempête.

###

Des renseignements supplémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418